

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02335 Numéro SIREN : 839 056 868 Nom ou dénomination : A2F RENOVATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2022 sous le numéro de dépôt 20695

Imprimé 2033A du 20/04/2022

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028	20 800	030	9 394			11 406	
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044	20 800	048	9 394			11 406	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	22 257	070				22 257	
	Autres (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	24 881	086				24 881	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	47 138	098				47 138	
Total général (I + II)		110	67 938	112	9 394			58 544	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	2 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	200
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)								131	
Report à nouveau								134	29 031
Résultat de l'exercice								136	-11 551
Provisions réglementées								140	
Total I								142	19 680
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	11 862
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	2 758
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	38 864
Total général (I + II + III)								180	58 544
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

certifiée exacte à l'original

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

certifiée exacte
à l'original.

Imprimé 2033B du 20/04/2022

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218		79 574	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		79 574	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		13 372	
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242		30 638
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244		1 262
Rémunérations du personnel						250		29 536	
Charges sociales						252		12 932	
Dotations aux amortissements						254		5 200	
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		-2 105
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		90 835	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-11 261	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		9
Charges financières						(V)	294		299
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		-11 551	

certifiée exacte à l'original

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	11 551
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)						986			
Zone franche urbaine (44 octies A)						987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)						127			
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)						138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)						981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)						989		342	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)						991			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)						992			
Investissements outre-mer						344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)						345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)						993			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit					346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	11 551
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	11 551

certifiée exacte à l'original.

A2F RENOVATION

SASU au capital de 2 000 euros

Siège social : 37 chemin des Basses Brunes – 94880 NOISEAU

RCS Créteil 839 056 868

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux

Et le seize juin à 15 heures,

Monsieur Franck André ALVES FOLIA, propriétaire de l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société A2F Rénovation, SASU au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 37 chemin des Basses Brunes 94880 NOISEAU, président et associé unique de ladite Société, a pris la décision suivante :

TROISIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au compte de report à nouveaux pour un montant de 11 551 € (onze mille cinq cent cinquante et un euros).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

Franck ALVES FOLIA

